

CHAPITRE 8.

Informations complémentaires

| | | |
|------------|---|------------|
| 8.1 | ATTESTATION DES RESPONSABLES DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL | 455 |
| 8.2 | CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES | 456 |
| 8.3 | INFORMATIONS HISTORIQUES SUR LES EXERCICES 2019 ET 2020 | 456 |
| 8.3.1 | Pour l'exercice 2019 | 456 |
| 8.3.2 | Pour l'exercice 2020 | 456 |
| 8.4 | DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC | 456 |
| 8.5 | GLOSSAIRE | 457 |
| 8.6 | TABLES DE CONCORDANCE | 459 |
| 8.6.1 | Table de concordance du Document d'Enregistrement Universel | 459 |
| 8.6.2 | Table de concordance du rapport financier | 461 |
| 8.6.3 | Table de concordance du rapport de gestion (incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise) | 462 |

8.1 ATTESTATION DES RESPONSABLES DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

Nous attestons que les informations contenues dans le présent Document d'Enregistrement Universel sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons que, à notre connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat

de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Paris, le 23 mars 2022

Jean-Marie Tritant
Président du Directoire

Fabrice Mouchel
Membre du Directoire
Directeur Général Finance

1.

2.

3.

4.

5.

6.

7.

8.

8. Informations complémentaires

8.2 Contrôleurs légaux des comptes

8.2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

Les Commissaires aux comptes de la Société sont les suivants :

Ernst & Young Audit

Monsieur Jean-Yves Jégourel et Monsieur Antoine Flora
1/2, Place des Saisons
92400 Courbevoie Paris La Défense 1

Date de début du premier mandat :
Assemblée Générale du 13 mai 1975

Deloitte & Associés

Monsieur Emmanuel Gadret
6, Place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cédex

Date de début du premier mandat⁽¹⁾ :
Assemblée Générale du 27 avril 2011

Les mandats des Commissaires aux comptes d'Ernst & Young Audit et de Deloitte & Associés expireront à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

8.3 INFORMATIONS HISTORIQUES SUR LES EXERCICES 2019 ET 2020

En application de l'article 19 du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2019, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel 2021 :

8.3.1 POUR L'EXERCICE 2019

Le Document de référence de l'exercice 2019 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 25 mars 2020, sous le numéro de dépôt D.20-0172.

Les informations financières, les comptes consolidés de l'exercice 2019 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent figurent respectivement aux chapitre 4 (pages 202 à 263) et chapitre 5 (pages 264 à 391).

Les parties non incluses dans le présent Document d'Enregistrement Universel sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par une autre section du présent Document d'Enregistrement Universel.

8.3.2 POUR L'EXERCICE 2020

Le Document d'Enregistrement Universel de l'exercice 2020 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 25 mars 2021, sous le numéro de dépôt D.21-0194.

Les informations financières, les comptes consolidés de l'exercice 2020 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent figurent respectivement aux chapitre 4 (pages 215 à 284) et chapitre 5 (pages 286 à 412).

Les parties non incluses dans le présent Document d'Enregistrement Universel sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par une autre section du présent Document d'Enregistrement Universel.

8.4 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Sont notamment disponibles sur le site internet www.urw.com les documents suivants :

- Les documents de référence et les documents d'enregistrement universel sous la forme de rapports annuels, et leurs actualisations déposés auprès de l'AMF ; et
- Les communiqués financiers publiés par le Groupe.

Les statuts, les comptes sociaux et les comptes consolidés d'Unibail-Rodamco-Westfield SE peuvent être consultés au siège de la Société, 7, Place du Chancelier Adenauer - 75016 Paris, sur le site internet www.urw.com ou obtenus sur simple demande auprès de la Société.

(1) Deloitte & Associés a succédé à Deloitte Marque & Gendrot qui avait été nommé le 28 avril 2005.

8.5 GLOSSAIRE

Actifs Corporels Nets (« ACN ») EPRA : suppose que les sociétés achètent et vendent des actifs, cristallisant ainsi certains niveaux d'impôts différés inévitables.

Activités non récurrentes : comprennent les variations de valeur, les cessions, la mise à juste valeur et les frais d'annulation des instruments financiers, les primes sur rachat de dette, la dépréciation d'écarts d'acquisition ou la comptabilisation d'écarts d'acquisition négatifs, les amortissements des actifs et passifs à la juste valeur comptabilisés dans le cadre de l'allocation du prix d'achat ainsi que les dépenses directement imputables à un regroupement d'entreprises, et d'autres éléments non récurrents.

Chiffres d'affaires des commerçants : chiffres d'affaires, hors Pays-Bas, des commerçants des centres commerciaux d'URW en activité, y compris extensions des actifs existants, mais hors livraison des nouveaux centres, acquisition d'actifs et centres en restructuration.

Coût moyen de la dette : frais financiers récurrents (excluant les frais liés aux contrats de location financière et aux comptes courants d'associés) + frais financiers capitalisés (excluant les frais financiers non récurrents tels que la mise à juste valeur et les frais d'annulation des instruments financiers dont les rachats d'obligations et effet de change) / dette financière nette moyenne sur la période.

Coût Total d'Investissement (CTI) : il est égal à la somme : (i) de toutes les dépenses capitalisées à compter du début du projet, ce qui inclut : l'achat du terrain, les coûts de construction, les coûts d'études, les honoraires techniques, les participations du bailleur aux travaux des locataires, les honoraires et autres coûts liés à la commercialisation, les indemnités d'éviction, ainsi que les coûts de vacance pour les rénovations et les redéveloppements ; et (ii) les dépenses marketing liées à l'ouverture. Cela n'inclut pas : (i) les franchises et paliers de loyer ; (ii) les intérêts financiers capitalisés ; (iii) les coûts internes capitalisés ; (iv) les pertes de loyers nets ; et (v) les ajustements IFRS.

Effet taux : évolution des rendements potentiels (pour neutraliser l'évolution des taux de vacance) et en prenant en compte les droits d'entrée.

États financiers en conformité avec le référentiel IFRS : les états financiers consolidés du Groupe sont élaborés conformément aux normes IFRS telles qu'applicables dans l'Union européenne à la date de clôture.

États financiers en méthode proportionnelle : ils sont élaborés sur la base des états financiers en IFRS, à l'exception des entités contrôlées conjointement qui sont consolidées en méthode proportionnelle, au lieu d'être comptabilisées par mise en équivalence en IFRS. Unibail-Rodamco-Westfield estime que les états financiers en méthode proportionnelle permettent aux actionnaires de mieux comprendre les opérations sous-jacentes du Groupe et les entités contrôlées conjointement dans la mesure où celles-ci représentent une part significative des opérations du Groupe aux États-Unis et au Royaume-Uni.

Évaluation des espaces de bureaux occupés : évaluation basée sur la répartition de la valeur entre les espaces occupés et les espaces vacants, faite par l'expert.

Flagships : actifs d'une certaine taille et/ou dont la fréquentation dépasse les 10 millions de visites annuelles, avec un important potentiel de croissance pour le Groupe fondé sur leur attractivité auprès des enseignes et des visiteurs, leur architecture ou design iconique et une forte empreinte dans leur région.

Flux de trésorerie nets d'exploitation : flux de trésorerie nets générés par l'exploitation hors variation du besoin en fonds de roulement : sur une base annualisée, l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) récurrent diminué (i) des charges financières nettes récurrentes et (ii) de la taxe sur le résultat d'exploitation récurrent.

Gain locatif : différence entre les nouveaux loyers et les anciens loyers indexés. Indicateur calculé uniquement sur les renouvellements et relocations.

Groupe de pairs : un cabinet de conseil externe et indépendant a donné des recommandations sur la rémunération annuelle fixe des membres du Directoire, au Conseil de Surveillance et au Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations, en se basant sur une approche d'étude comparative mixte fondée principalement sur les deux groupes de pairs ci-dessous :

Industrie Française (CAC40) ; Sélection immobilier Europe et Royaume-Uni (11 sociétés) : Vonovia, Deutsche Wohnen, Klépierre, Land Securities Group, Gécina, The British Land Comp., Foncière des Régions, Swiss Prime Site, Hammerson, Derwent London, Altarea Cogedim.

D'autres groupes de pairs ont été utilisés pour information et analyse comparative qualitative uniquement :

Sélection Immobilier États-Unis (10 sociétés) : Simon Property Group, GGP, Ventas, Realty Income Corporation, Regency Centers Corporation, Federal Realty Investment Trust, Macerich Company, Kimco Realty Corporation, National Retail Properties, Brixmor Property Group.

Indice de Référence : l'Indice de Référence intègre des sociétés ayant plus de 50 % de leur activité dans les centres commerciaux ou dans les bureaux et opérant dans les mêmes pays qu'URW. Suite à l'acquisition Westfield, la composition de l'indice a donc été ajustée par le Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations pour refléter la géographie et les activités d'URW. Cet indice est composé de 25 sociétés (10 dans le secteur des centres commerciaux Eurozone, 3 dans le secteur Bureaux en France, 4 dans le secteur des Centres commerciaux au Royaume-Uni et 8 dans le secteur des Centres commerciaux aux États-Unis), la pondération reflète le poids à chacun des grands secteurs d'activité d'URW. Il est composé des sociétés suivantes (pour autant que l'indice comprenne la société concernée sur toute la période d'acquisition des plans) : Sous-Indice Centres commerciaux Eurozone (pondéré à 63 %) - Klépierre, Carmila, Deutsche EuroShop, Citycon, EuroCommercial Property, Mercialis, Wereldhave, Vastned Retail, Retail Estates, LAR España Real Estate ;

Sous-Indice France Bureaux (pondéré à 7 %) - Covivo, Icade, Gecina ;

Sous-Indice Centres commerciaux Royaume-Uni (pondéré à 8 %) - British Land Co, Landsec, Hammerson, NewRiver REIT ;

Sous-Indice Centre commerciaux États-Unis (pondéré à 22 %) - Simon Property Group, Macerich, CBL & Associates, Pennsylvania Centers, Regency Centers, Federal Realty Investment, Kimco Realty, Brixmor Property Group.

Investissements de remplacement : les investissements de remplacement sont relatifs à des équipements ou des travaux sur la structure d'un actif en exploitation. L'objectif premier de ces investissements est d'assurer le maintien dans un bon état de fonctionnement de l'actif et / ou d'effectuer des améliorations mineures. Ces investissements sont effectués compte tenu de l'obsolescence, de la nécessité de maintenir les performances techniques au niveau des standards de marché ou de respecter des contraintes légales. Ces montants ne comprennent pas les investissements de remplacement pris en compte dans le CTI des projets d'extension et/ou de rénovation pour lesquels le retour sur investissement standard du Groupe est attendu.

Loyers nets à périmètre constant : loyers nets excluant pour les périodes analysées les acquisitions, cessions, transferts vers ou en provenance des actifs en développement (extensions, nouveaux actifs ou rénovation d'un actif dont les travaux entraînent un arrêt de l'exploitation) et tout autre changement donnant lieu à des évolutions de surfaces et d'écarts de change.

8. Informations complémentaires

8.5 Glossaire

Loyer variable : loyer calculé en pourcentage du chiffre d'affaires du locataire.

ORNANE : Obligations remboursables en numéraire et/ou actions nouvelles et/ou existantes.

Part du Groupe : la part attribuable au Groupe après déduction de la part attribuable aux minoritaires.

Prix Net Vendeur (PNV) : Prix Total d'Acquisition payé par l'acquéreur diminué de l'ensemble des droits de mutation et frais de transaction.

Prix Total d'Acquisition (PTA) : le montant total qu'un acquéreur doit verser pour acquérir un actif ou une société. Le PTA inclut le prix net conclu entre le vendeur et l'acquéreur augmenté des droits de mutation et frais d'acquisition.

Projets contrôlés : projets pour lesquels les études sont très avancées, URW contrôle le foncier ou des droits à construire, et où toutes les autorisations administratives nécessaires ont été déposées ou devraient l'être sous peu. Cependant, le passage éventuel de ces projets dans la phase « engagés » dépendra de l'obtention des autorisations administratives, des accords des partenaires de sociétés en *Joint-Venture*, si nécessaire, ainsi que des accords internes des organes de décision d'URW pour démarrer les travaux de construction de superstructure.

Projets engagés : projets pour lesquels URW est propriétaire du foncier ou des droits à construire et a obtenu toutes les autorisations administratives et permis nécessaires, le cas échéant, les accords des partenaires de sociétés en *Joint-Venture*, les accords internes des organes de décision d'URW pour démarrer les travaux de construction de superstructure et pour lesquels lesdits travaux ont commencé.

Ratio d'actif libre : actif libre / dette non garantie.

Ratio de couverture des intérêts : EBE des activités récurrentes / frais financiers nets récurrents (y compris frais financiers immobilisés) ; l'EBE des activités récurrentes est calculé comme la somme du résultat opérationnel récurrent et autres revenus moins les frais généraux, excluant dépréciations et amortissements.

Ratio d'endettement : dette financière nette, excluant les comptes courants vis-à-vis des associés ne détenant pas le contrôle / valeur du patrimoine (en IFRS ou en méthode proportionnelle), droits inclus ou hors droits et frais estimés et excluant les écarts d'acquisition non liés aux activités de prestations de services.

Ratio d'endettement hypothécaire : dette hypothécaire / total actifs.

Rendement de la dette : rapport entre le revenu net d'exploitation et le montant du prêt en cours, déduction faite de certaines liquidités telles que définies dans la documentation relative au prêt hypothécaire.

Revenu net d'exploitation-Viparis : « Loyers nets » et « Résultat opérationnel des services sur sites » + « Part récurrente des sociétés liées » des sites Viparis.

Saisie : action d'un prêteur cherchant à prendre la garantie d'un prêt lorsque les paiements du prêt ne sont pas effectués, ce qui entraîne un transfert du bien et l'extinction de la dette hypothécaire correspondante.

SIIC : Société d'Investissement Immobilier Cotée (en France).

Taux d'actualisation : le taux d'actualisation est le taux utilisé dans les modèles d'actualisation des flux de trésorerie afin de calculer la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs (positifs ou négatifs).

Taux d'effort : (loyer + charges incluant les coûts de marketing pour les locataires) / (chiffre d'affaires des locataires), calcul TTC pour les charges et chiffres d'affaires et pour tous les commerçants du centre. Le chiffre d'affaires des commerçants n'étant pas connu aux Pays-Bas, aucun taux d'effort fiable ne peut être calculé pour ce pays. Le chiffre d'affaires de Primark est estimé.

Taux de capitalisation : taux utilisé afin d'estimer la valeur de revente d'un actif à la fin de la période de détention. Les loyers nets projetés de manière annuelle sont ainsi divisés par ce taux de capitalisation (exprimé en pourcentage) afin de déterminer la valeur terminale.

Taux de rendement d'un projet : part revenant à URW du loyer net stabilisé attendu divisé par la part d'URW du CTI du projet diminué des aménagements de loyer (franchises et paliers de loyer), et pour les projets de redéveloppement uniquement, la valeur droits inclus de l'actif en exploitation au lancement du projet.

Taux de rendement EPRA topped-up : Taux de rendement net initial EPRA retraité des expirations de franchises de loyers (ou autres aménagements de loyer en cours, comme les abattements et les paliers).

Taux de rendement net initial : loyer contractuel annualisé (incluant l'indexation la plus récente) et autres revenus des 12 prochains mois, net des charges d'exploitation, divisé par la valeur de l'actif hors droits et frais estimés. Les centres commerciaux en développement ou non contrôlés par URW, la marque et les activités aéroportuaires ne sont pas inclus dans le calcul.

Taux de rendement net initial acquéreur : loyer contractuel annualisé (incluant l'indexation la plus récente) et autres revenus des 12 prochains mois, net des charges d'exploitation, divisé par le PTA.

Taux de rendement net initial EPRA : loyer contractuel après déduction des aménagements de loyer en cours, et autres revenus annualisés, nets des charges, divisé par l'évaluation du patrimoine en valeur, droits inclus. La réconciliation du taux de rendement net initial d'URW avec le taux de rendement net initial EPRA est disponible dans les indicateurs de performance EPRA.

Taux de rendement net initial sur les surfaces occupées : loyer contractuel annualisé (incluant l'indexation la plus récente) et autres revenus des 12 prochains mois, net des charges d'exploitation, divisés par l'évaluation des actifs loués, en valeur, hors droits et frais estimés. Les actifs en développement ne sont pas inclus dans ce calcul.

Taux de rendement potentiel : loyer contractuel annualisé (incluant l'indexation la plus récente) et autres revenus des 12 prochains mois, net des charges d'exploitation + valeur locative de marché des espaces vacants, divisé par la valeur de l'actif hors droits et frais estimés. Les centres commerciaux en développement ou non contrôlés par URW, la marque et les activités aéroportuaires ne sont pas inclus dans le calcul.

Taux de rotation : (nombre de re-commercialisations + nombre de cessions et de renouvellements avec nouveau concept) / nombre de boutiques. Les baux à durée déterminée sont exclus.

Taux de vacance EPRA : loyers de marché estimés des surfaces vacantes divisés par la valeur de marché estimée des loyers sur les surfaces totales.

Valeur de Cession Nette (« VCN ») EPRA : représente la valeur de l'actionnaire dans un scénario de cession, où l'impôt différé, les instruments financiers et autres ajustements sont pris en compte en totalité en diminution de la valeur des actifs, net de tout impôt en résultant.

Valeur Nette de Reconstitution (« VNR ») EPRA : suppose que les sociétés ne vendent jamais d'actifs et vise à représenter la valeur requise pour reconstituer la société.

8.6 TABLES DE CONCORDANCE

8.6.1 TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

La présente table de concordance reprend les rubriques prévues par les Annexes I et II du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 et renvoie aux sections du présent Document d'Enregistrement Universel où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques.

| Informations | Section du Document d'Enregistrement Universel |
|--|--|
| 1. PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE | |
| 1.1. Personnes responsables des informations contenues dans le Document d'Enregistrement Universel | 8.1 |
| 1.2. Déclaration des personnes responsables du Document d'Enregistrement Universel | 8.1 |
| 1.3. Identification, qualification et conflits d'intérêts potentiels des personnes intervenant en qualité d'expert | 1.6 - 1.7 |
| 1.4. Attestation relative aux informations provenant d'un tiers | n/a |
| 1.5. Déclaration sans approbation préalable de l'autorité compétente | page 1 |
| 2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES | |
| 2.1. Identité des contrôleurs légaux | 8.2 |
| 2.2. Changement éventuel | n/a |
| 3. FACTEURS DE RISQUES | |
| 4. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR | |
| 4.1. Raison sociale et nom commercial | 7.1.1 |
| 4.2. Lieu, numéro d'enregistrement et <i>Legal Entity Identifier</i> | 7.1.1 |
| 4.3. Date de constitution et durée de vie | 7.1.1 |
| 4.4. Siège social et forme juridique | 7.1.1 - 7.1.2 |
| 5. APERÇU DES ACTIVITÉS | |
| 5.1. Principales activités | 4.1.1 |
| 5.1.1. Nature des opérations | 1.4 - 4.1.1 |
| 5.1.2. Nouveaux produits et services importants | 4.1.3 |
| 5.2. Principaux marchés | 4.1.1.2 - 4.1.1.3 |
| 5.3. Événements importants | 5.2 (note 1) |
| 5.4. Stratégie et objectifs | 1.3 |
| 5.5. Dépendance de l'émetteur à l'égard des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication | n/a |
| 5.6. Déclaration sur la position concurrentielle | n/a |
| 5.7. Investissements | |
| 5.7.1. Investissements importants réalisés | 4.1.2 |
| 5.7.2. Principaux investissements en cours ou à venir que compte réaliser l'émetteur et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes et méthodes de financement | 4.1.3 |
| 5.7.3. Coentreprises et participations dans lesquelles l'émetteur détient une part de capital susceptibles d'avoir une incidence significative | 5.2 (note 6) |
| 5.7.4. Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles | 2.2 - 6.2.2.3 |
| 6. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE | |
| 6.1. Description sommaire du Groupe | 1.8 - 1.9 |
| 6.2. Liste des filiales importantes | 5.2 (note 15) |
| 7. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT | |
| 7.1. Situation financière | 5.1 |
| 7.1.1. Évolution des résultats et de la situation financière comportant des indicateurs clés de performance de nature financière et le cas échéant, extra-financière | 5.1.2 - 2.1.4.2 |
| 7.1.2. Prévisions de développement futur et activités en matière de recherche et de développement | 4.1.3 |
| 7.2. Résultats d'exploitation | 5.1.1 - 5.2 (note 4) |
| 7.2.1. Facteurs importants, événements inhabituels, peu fréquents ou nouveaux développements | 4.1.1 |
| 7.2.2. Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets | 4.1.1 |

8. Informations complémentaires

8.6 Tables de concordance

| Informations | Section du Document d'Enregistrement Universel |
|---|--|
| 8. TRÉSORERIE ET CAPITAUX | |
| 8.1. Information sur les capitaux | 5.1.4 |
| 8.2. Flux de trésorerie | 5.1.3 |
| 8.3. Besoins de financement et structure de financement | 4.1.5 |
| 8.4. Restrictions à l'utilisation des capitaux | 2.5 |
| 8.5. Sources de financement attendues | 4.1.5.1 |
| 9. ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE | |
| 9.1. Description de l'environnement réglementaire et toute mesure ou facteur de nature administrative, économique, budgétaire, monétaire ou politique | 4.1.1.2 |
| 10. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES | |
| 10.1. Description des principales tendances et de tout changement significatif de performance financière du Groupe depuis la fin du dernier exercice | 4.1.1 - 4.1.2 - 5.2 (note 1) |
| 10.2. Évènements susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives | 4.1.1.7 - 4.1.1.9 |
| 11. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE | |
| 11.1. Prévisions ou estimations de bénéfice publiées | 4.1.1.9 |
| 11.2. Déclaration énonçant les principales hypothèses de prévisions | 4.1.1.9 |
| 11.3. Déclaration de comparabilité avec les informations financières historiques et de conformité des méthodes comptables | 5.2 (note 2) |
| 12. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE | |
| 12.1. Informations concernant les membres du Directoire et du Conseil de surveillance | 3.2 |
| 12.2. Conflits d'intérêts | 3.2.2.5 |
| 13. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES | |
| 13.1. Rémunération versée et avantages en nature | 3.3.2 |
| 13.2. Provisions pour pensions et retraites | 5.2 (note 11) |
| 14. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION | |
| 14.1. Date d'expiration des mandats | 3.2 |
| 14.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur | n/a |
| 14.3. Informations sur le Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations | 3.2.2.3 |
| 14.4. Déclaration de conformité à un Code de gouvernement d'entreprise | 3.1 |
| 14.5. Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise | n/a |
| 15. SALARIÉS | |
| 15.1. Nombre de salariés | 2.4 |
| 15.2. Participations et stock-options | 3.3.4 |
| 15.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital | 5.2 (note 11) |
| 16. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES | |
| 16.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital à la date de publication du Document d'Enregistrement Universel | 7.4 |
| 16.2. Existence de droits de vote différents | 7.6.4 |
| 16.3. Détention ou contrôle de l'émetteur, directement ou indirectement | 7.4 |
| 16.4. Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle | n/a |
| 17. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES | |
| | 5.2 (note 6.5) |
| 18. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS | |
| 18.1. Informations financières historiques | 8.3 |
| 18.1.1. Informations financières historiques auditées pour les trois derniers exercices et le rapport d'audit | 5.1-5.6, 8.3 |
| 18.1.2. Changement de date de référence comptable | n/a |
| 18.1.3. Normes comptables | 5.2 (note 2) |
| 18.1.4. Changement de référentiel comptable | 5.2 (note 2) |
| 18.1.5. Informations financières en normes comptables françaises | 5.3 - 5.4 |
| 18.1.6. États financiers consolidés | 5.1 - 5.2 |
| 18.1.7. Date des dernières informations financières | 5.1 - 5.2 |

| Informations | Section du Document d'Enregistrement Universel |
|--|--|
| 18.2. Informations financières intermédiaires et autres | n/a |
| 18.2.1. Informations financières trimestrielles ou semestrielles | n/a |
| 18.3. Audit des informations financières annuelles historiques | |
| 18.3.1. Audit indépendant des informations financières annuelles historiques | 5.5 - 5.6 - 5.7 |
| 18.3.2. Autres informations auditées | 5.7 |
| 18.3.3. Sources des informations non auditées par les contrôleurs légaux | n/a |
| 18.4. Informations financières <i>pro forma</i> | n/a |
| 18.5. Politique de distribution de dividendes | |
| 18.5.1. Description de la politique de distribution de dividendes et de toute restriction applicable | 4.1.1.8 - 4.1.1.9 |
| 18.5.2. Montant du dividende par action | 4.1.1.8 |
| 18.6. Procédures administratives, judiciaires et d'arbitrage | n/a |
| 18.7. Changement significatif de la situation financière | n/a |
| 19. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES | |
| 19.1. Capital social | |
| 19.1.1. Montant du capital souscrit, nombre d'actions émises et totalement libérées et valeur nominale par action, nombre d'actions autorisées | 7.2 |
| 19.1.2. Actions non représentatives du capital | n/a |
| 19.1.3. Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur | 7.3.3 |
| 19.1.4. Informations relatives aux valeurs mobilières donnant accès au capital | 7.2.2 |
| 19.1.5. Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital | n/a |
| 19.1.6. Informations sur le capital de tout membre du Groupe objet d'une option | n/a |
| 19.1.7. Historique du capital social | 7.2.4 |
| 19.2. Acte constitutif et statuts | |
| 19.2.1. Registre et objet social | 7.6 |
| 19.2.2. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions | 7.6 |
| 19.2.3. Disposition ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle | 7.6 |
| 20. CONTRATS IMPORTANTS | n/a |
| 21. DOCUMENTS DISPONIBLES | 8.4 |

8.6.2 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER

La table thématique suivante permet d'identifier les principales rubriques requises par le Règlement Général de l'AMF.

| Rubrique de l'article 222-3 du Règlement Général de l'AMF | Section du Document d'Enregistrement Universel |
|---|--|
| 1. COMPTES STATUTAIRES | 5.3 |
| 2. COMPTES CONSOLIDÉS | 5.1 |
| 3. RAPPORT DE GESTION | 8.6.3 |
| 4. PERSONNES RESPONSABLES | |
| 4.1. Personnes responsables des informations contenues dans le Rapport financier annuel | 8.1 |
| 4.2. Déclaration des personnes responsables du Rapport Financier annuel | 8.1 |
| 5. RAPPORTS DES CONTRÔLEURS LÉGAUX | |
| 5.1. Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes statutaires | 5.6 |
| 5.2. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés | 5.5 |

8. Informations complémentaires

8.6 Tables de concordance

8.6.3 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT DE GESTION (INCLUANT LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE)

Un paragraphe relatif au conflit armé en Ukraine ne figurait pas dans le rapport de gestion approuvé le 7 février 2022, mais a dû être ajouté pour les besoins du Document d'Enregistrement Universel 2021.

Le rapport de gestion, inclus dans le présent Document d'Enregistrement Universel, a été établi en application de l'article L. 225-100 du Code de commerce, mis à jour par l'Ordonnance n° 2019-1234 du 27 novembre 2019. Il comprend les informations ci-après et notamment le rapport sur le gouvernement d'entreprise (sauf indication contraire les numéros entre parenthèses renvoient aux articles du Code de commerce) :

| | | Section du Document d'Enregistrement Universel |
|---|--|--|
| Rapport de gestion | | |
| 1. SITUATION ET ACTIVITÉ DU GROUPE | | |
| 1.1. Situation de la Société durant l'exercice écoulé et analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires | Articles L. 225-100-1, I., 1°, L. 232-1, II, L. 233-6 et L. 233-26 | 4.1.1 |
| 1.2. Indicateurs clés de performance de nature financière | Article L. 225-100-1, I., 2° | 4.1.1 |
| 1.3. Indicateurs clés de performance de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la Société et du Groupe, notamment les informations relatives aux questions d'environnement et de personnel | Article L. 225-100-1, I., 2° | 2.2 - 2.4 |
| 1.4. Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi | Articles L. 232-1, II. et L. 233-26 | 4.1.1.7 |
| 1.5. Identité des principaux actionnaires et détenteurs des droits de vote aux assemblées générales, et modifications intervenues au cours de l'exercice | Article L. 233-13 | 7.4.1 |
| 1.6. Succursales existantes | Article L. 232-1, II | n/a |
| 1.7. Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français | Article L. 233-6 al. 1 | 7.7 |
| 1.8. Aliénations de participations croisées | Articles L. 233-29, L. 233-30 et R. 233-19 | n/a |
| 1.9. Évolution prévisible de la situation de la Société et du Groupe et perspectives d'avenir | Articles L. 232-1, II et L. 233-26 | 4.1.1.9 |
| 1.10. Activités en matière de recherche et de développement | Articles L. 232-1, II et L. 233-26 | n/a |
| 1.11. Tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices | Article R. 225-102 | 5.8.2 |
| 1.12. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients | Article D. 441-4 | 5.8.1 |
| 1.13. Montant des prêts interentreprises consentis et déclaration du commissaire aux comptes | Articles L. 511-6 et R. 511-2-1-3 | n/a |
| 2. CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES | | |
| 2.1. Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée | Article L. 225-100-1, I., 3° | chapitre 6 |
| 2.2. Indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et la présentation des mesures que prend l'entreprise pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone dans toutes les composantes de son activité | Article L. 22-10-35, 1° | 2.1.2.2 |
| 2.3. Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place, par la Société et par le Groupe, relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière | Article L. 22-10-35, 2° | 6.1.3 |
| 2.4. Indications sur les objectifs et la politique concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions et sur l'exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie, ce qui inclut l'utilisation des instruments financiers | Article L. 225-100-1, 4° | 6.2.2 |
| 2.5. Dispositif anti-corruption | Loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 dite « Sapin 2 » | 3.4.5 |
| 2.6. Plan de vigilance et compte-rendu de sa mise en œuvre effective | Article L. 225-102-4 | n/a |
| 3. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE | | |
| INFORMATIONS SUR LES RÉMUNÉRATIONS | | |
| 3.1. Politique de rémunération des mandataires sociaux | Article L. 22-10-8, I., alinéa 2 | 3.3.1 |
| 3.2. Rémunérations et avantages de toute nature versés durant l'exercice ou attribués au titre de l'exercice à chaque mandataire social | Article L. 22-10-9, I., 1° | 3.3.2.2 |
| 3.3. Proportion relative de la rémunération fixe et variable | Article L. 22-10-9, I., 2° | 3.3.2.2 |
| 3.4. Utilisation de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable | Article L. 22-10-9, I., 3° | 3.3.1.1 |

| Rapport de gestion | | Section du Document d'Enregistrement Universel |
|--|--|---|
| 3.5. Engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci | Article L. 22-10-9, I., 4° | 3.2.2.5 - 3.3.1.1 |
| 3.6. Rémunération versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce | Article L. 22-10-9, I., 5° | n/a |
| 3.7. Ratios entre le niveau de rémunération de chaque dirigeant mandataire social et les rémunérations moyenne et médiane des salariés de la Société | Article L. 22-10-9, I., 6° | 3.3.2.1 |
| 3.8. Évolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société, de la rémunération moyenne des salariés de la Société et des ratios susvisés au cours des cinq exercices les plus récents | Article L. 22-10-9, I., 7° | 3.3.2.1 |
| 3.9. Explication de la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris de la manière dont elle contribue aux performances à long terme de la Société et de la manière dont les critères de performance ont été appliqués | Article L. 22-10-9, I., 8° | 3.3.2.1 |
| 3.10. Manière dont a été pris en compte le vote de la dernière assemblée générale ordinaire prévu au II de l'article L. 225-100 (jusqu'au 31 décembre 2020) puis au I de l'article L. 22-10-34 (à partir du 1 ^{er} janvier 2021) du Code de commerce | Article L. 22-10-9, I., 9° | 3.3.2.1 |
| 3.11. Écart par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération et toute dérogation | Article L. 22-10-9, I., 10° | 3.3 |
| 3.12. Application des dispositions du second alinéa de l'article L. 225-45 du Code de commerce (suspension du versement de la rémunération des administrateurs en cas de non-respect de la mixité du conseil d'administration) | Article L. 22-10-9, I., 11° | 3.2.2.1 |
| 3.13. Attribution et conservation des options par les mandataires sociaux | Article L. 225-185 | 3.3.1.1 |
| 3.14. Attribution et conservation d'actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux | Articles L. 225-197-1 et L. 22-10-59 | 3.3.1.1 |
| INFORMATIONS SUR LA GOUVERNANCE | | |
| 3.15. Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires durant l'exercice | Article L. 225-37-4, 1° | 3.2.1.1 - 3.2.2.1 |
| 3.16. Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale | Article L. 225-37-4, 2° | 3.2.2.5 |
| 3.17. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale en matière d'augmentations de capital | Article L. 225-37-4, 3° | 7.5 |
| 3.18. Modalités d'exercice de la Direction Générale | Article L. 225-37-4, 4° | 3.2.1 |
| 3.19. Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil | Article L. 22-10-10, 1° | 3.2.2 |
| 3.20. Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil | Article L. 22-10-10, 2° | 3.2.2.1 |
| 3.21. Éventuelles limitations que le Conseil apporte aux pouvoirs du Directeur Général | Article L. 22-10-10, 3° | 7.6.5.2.1 |
| 3.22. Référence à un code de gouvernement d'entreprise et application du principe « <i>comply or explain</i> » | Article L. 22-10-10, 4° | 3.1 |
| 3.23. Modalités particulières de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale | Article L. 22-10-10, 5° | n/a |
| 3.24. Procédure d'évaluation des conventions courantes - mise en œuvre | Article L. 22-10-10, 6° | 3.2.2.5 |
| 3.25. Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange | Article L. 22-10-11 | 7.8 |
| 3.26. Pour les sociétés anonymes à conseil de surveillance : observations du Conseil de surveillance sur le rapport du Directoire et les comptes de l'exercice | Article L. 225-68, dernier alinéa | Brochure de convocation 2022 |
| 4. ACTIONNARIAT ET CAPITAL | | |
| 4.1. Structure, évolution du capital de la Société et franchissement des seuils | Article L. 233-13 | 7.4 |
| 4.2. Acquisition et cession par la Société de ses propres actions | Article L. 225-211 | 7.3 |
| 4.3. État de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice (proportion du capital représentée) | Article L. 225-102, alinéa 1 ^{er} | 7.4.1 |
| 4.4. Mention des ajustements éventuels pour les titres donnant accès au capital en cas de rachats d'actions ou d'opérations financières | Articles R. 228-90 et R. 228-91 | n/a |
| 4.5. Informations sur les opérations des dirigeants et personnes liées sur les titres de la Société | Article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier | 3.3.3.5 |
| 4.6. Montants des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents | Article 243 bis du Code général des impôts | 5.2 (note 12.3) |

8. Informations complémentaires

8.6 Tables de concordance

| Rapport de gestion | | Section du Document d'Enregistrement Universel |
|---|---|--|
| 5. DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE (DPEF) | | |
| 5.1. Modèle commercial | Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, I | 1.1 - 1.3 - 1.4 - 1.5 - 2.1 - 4.1 |
| 5.2. Description des principaux risques liés à l'activité de la Société ou du Groupe, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par les relations d'affaires, les produits ou les services | Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, I. 1° | 2.1.2.2 |
| 5.3. Informations sur la manière dont la Société ou le Groupe prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, et les effets de cette activité quant au respect des droits humains et à la lutte contre la corruption (description des politiques appliquées et procédures de diligence raisonnable mises en œuvres pour prévenir, identifier et atténuer les principaux risques liés à l'activité de la Société ou du Groupe) | Articles L. 225-102-1, III, R. 225-104 et R. 225-105, I. 2° | 2.1.2.2 - 2.1.5.1 - 3.4.1 |
| 5.4. Résultats des politiques appliquées par la Société ou le Groupe, incluant des indicateurs clés de performance | Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, I. 3° | 2.1.2.2 - 2.1.4.1 - 2.2 - 2.3 - 2.4 |
| 5.5. Informations sociales (emploi, organisation du travail, santé et sécurité, relations sociales, formation, égalité de traitement) | Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, II. A. 1° | 2.4 |
| 5.6. Informations environnementales (politique générale en matière environnementale, pollution, économie circulaire, changement climatique) | Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, II. A. 2° | 2.2 |
| 5.7. Informations sociétales (engagements sociétaux en faveur du développement durable, sous-traitance et fournisseurs, loyauté des pratiques) | Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, II. A. 3° | 2.3 |
| 5.8. Informations relatives à la lutte contre la corruption | Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, II. B. 1° | 2.1.5.1 - 3.4.1 |
| 5.9. Informations relatives aux actions en faveur des droits de l'homme | Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, II. B. 2° | 2.1.5.1 - 2.4.3.4 |
| 5.10. Informations spécifiques : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Politique de prévention du risque d'accident technologique menée par la Société ; | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Capacité de la Société à couvrir sa responsabilité civile vis-à-vis des biens et des personnes du fait de l'exploitation de telles installations ; et | Article L. 225-102-2 | n/a |
| <ul style="list-style-type: none"> • Moyens prévus par la Société pour assurer la gestion de l'indemnisation des victimes en cas d'accident technologique engageant sa responsabilité. | | |
| 5.11. Accords collectifs conclus dans l'entreprise et leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés | Articles L. 225-102-1, III et R. 225-105 | 2.4.3.4 |
| 5.12. Attestation de l'organisme tiers indépendant sur les informations présentes dans la DPEF | Articles L. 225-102-1, III et R. 225-105-2 | 2.6.2 |
| 6. AUTRES INFORMATIONS | | |
| 6.1. Informations fiscales complémentaires | Articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts | n/a |
| 6.2. Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles | Article L. 464-2 | n/a |